

On trouvera aux tableaux 19.14 et 19.15 les succursales des différentes banques à charte canadiennes dans chaque province et à l'étranger au 31 décembre 1971 et 1972.

Encaissements de chèques. Il existe des données chronologiques mensuelles remontant à 1924 sur la valeur des chèques débités aux comptes des clients dans 35 centres importants de compensation. La valeur des sommes encaissées a augmenté régulièrement dans tout le pays entre 1924 et 1929. Elle a baissé sensiblement entre 1929 et 1932, puis elle a relativement peu varié jusqu'au début de la Deuxième Guerre mondiale. Depuis 1939, la valeur totale des chèques encaissés dans ces centres s'accroît de façon soutenue (voir tableau 19.16). Dans 50 d'entre eux elle a atteint en 1971 le niveau record de 926.960.0 millions de dollars, soit 13.3% de plus qu'en 1970 (817.910.5 millions). Il y a eu augmentation dans chacune des cinq régions économiques: 15.3% en Ontario, 5.0% dans les provinces des Prairies, 8.0% dans les provinces de l'Atlantique, 14.3% au Québec et 13.2% en Colombie-Britannique. Les sommes encaissées dans les deux centres classés en tête ont également atteint un niveau record, Toronto ayant enregistré une progression de 15.0% et Montréal de 14.0% par rapport à 1970.

19.1.5 Autres institutions bancaires

Outre le service d'épargne des banques à charte et des compagnies de fiducie et de prêts, il existe des institutions bancaires d'épargne en Ontario et en Alberta ainsi que la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal au Québec, qui sont régies par une loi fédérale et qui font rapport chaque mois au ministère des Finances. Les caisses coopératives d'épargne et de crédit encouragent également l'épargne et consentent de petits prêts à leurs membres.

Caisse d'épargne de la province d'Ontario. En 1921, l'assemblée législative de l'Ontario autorisait la création d'une Caisse d'épargne dont les premières succursales ont ouvert leurs portes en mars 1922. Les comptes rapportent un intérêt de 5% (au 1er juin 1972), composé deux fois par an, et les dépôts sont remboursables sur demande. Au 31 décembre 1972, la valeur totale des dépôts était de 167 millions de dollars et le nombre de déposants d'environ 67,500; il y a 21 succursales réparties dans toute la province.

Succursales du Trésor de la province d'Alberta. En Alberta, 74 succursales et 78 agences acceptent des dépôts. Au 31 mars 1972, le montant de ceux-ci s'élevait à 292.8 millions de dollars, dont 41.4 millions sous forme d'épargne à vue sur laquelle des ordres de caisse peuvent être tirés et qui rapportent un intérêt de 3 ½% par an; 59.4 millions sous forme de super-épargne sur laquelle il est possible de faire des retraits personnels et qui comporte un intérêt de 5% par an; 92.1 millions sous forme de dépôts à terme, d'une durée pouvant varier entre 30 jours et cinq ans, et qui portent intérêt à des taux comparables à ceux du marché libre; et enfin 99.9 millions dans des comptes courants ne portant pas d'intérêt. La valeur totale des prêts au 31 mars 1971 était de 151.5 millions de dollars.

La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal a été fondée en 1846 et elle est régie depuis 1871 par une charte fédérale. Au 31 octobre 1972, elle avait un capital libéré et une réserve de 23.0 millions de dollars, des dépôts d'épargne de 657.2 millions et un passif de 701.8 millions. L'actif, d'un montant analogue, comprenait 238.5 millions sous forme de titres, entre autres des administrations fédérale, provinciales et municipales.

Caisses d'épargne et de crédit. La première caisse d'épargne et de crédit (caisse populaire) fut fondée à Lévis (Qué.) en 1900 dans le but d'encourager les gens à économiser en facilitant l'épargne et de procurer des prêts aux sociétaires qui ne pouvaient emprunter ailleurs ou qui ne pouvaient le faire qu'à prix fort. Pendant de nombreuses années la croissance a été lente; en 1911, première année pour laquelle on possède des chiffres, l'actif était de 2 millions de dollars, et en 1940 il n'était que de 20 millions. Toutefois, depuis lors, l'augmentation a été spectaculaire. L'actif des caisses du Québec dépassait le milliard de dollars à la fin de 1964 et atteignait plus de 3 milliards à la fin de 1971. Les caisses n'ont cependant pas acquis la même importance dans les autres provinces; la première loi les régissant a été adoptée par la Nouvelle-Écosse en 1932, suivie par le Manitoba et la Saskatchewan en 1937 et l'Ontario et la Colombie-Britannique en 1938.

Les caisses d'épargne et de crédit relèvent de la compétence provinciale. Presque toutes les succursales locales dans chaque province relèvent de caisses centrales exerçant leur activité dans la province soit directement soit par l'intermédiaire de caisses régionales. Il y a une différence considérable dans la composition de l'actif selon qu'il s'agit de caisses du Québec ou d'autres provinces; en effet, une bonne part des placements des caisses du Québec est